POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

Contre le harcèlement et les sanctions à La Poste

Nous, postiers et usagers de la Poste, avons pris connaissance des menaces de licenciements et de sanctions qui pèsent actuellement sur les travailleurs de La Poste. Celles-ci visent des syndicalistes et des personnels qui ont eu simplement le "tort" de s'opposer aux réorganisations des centres de distribution et de tri et des bureaux de poste, afin de garantir la qualité du service public. (Il faut parfois aller chercher sa lettre recommandée à l'épicerie). Les méthodes utilisées contre les personnels sont inadmissibles et mettent en danger leur santé psychologique.

Un cas significatif est le licenciement d'Aurélien GRASSO, facteur syndiqué, qui s'est opposé aux réorganisations et à la délocalisation des facteurs du bureau de Poste de Guyancourt à Montigny le Bretonneux, ce qui perturbe le service rendu aux usagers et détériore les conditions de travail des postiers. Il a aussi défendu un jeune collègue contraint à la démission par la direction. Il a été licencié, suite à la CCP (Commission Consultative Paritaire) du 14 novembre pour « propos inappropriés ». Une cinquantaine de postiers et d'usagers étaient venus le soutenir bruyamment devant la direction départementale de La Poste.

Nous, postiers et usagers de la Poste, exigeons qu'aucune sanction ne soit prise, ni à l'encontre d'Aurélien GRASSO, ni à l'encontre d'aucun autre travailleur de La Poste, pour avoir défendu leurs conditions de travail et le service public.

Nous condamnons fermement la répression syndicale manifeste que met en œuvre La Poste à l'égard de tout salarié qui s'opposerait aux attaques contre le service public.

Nous rappelons que dans une période où en Europe et dans nos entreprises, le patronat et les capitalistes sont à l'offensive, il est nécessaire de pouvoir faire entendre librement notre voix !

En ce sens, et pour défendre les travailleurs contre ces attaques, à La Poste et partout ailleurs, nous revendiquons un large renforcement du code du travail, ainsi que la garantie et l'extension des libertés syndicales.

Nous exigeons le respect du droit syndical et du droit d'expression des salariés. Nous appelons les postiers et les usagers conscients que La Poste et France Télécom doivent constituer un service public, sous le contrôle des travailleurs et des usagers, à soutenir nombreux Aurélien GRASSO et tous les postiers menacés, en particulier les 15 postiers syndicalistes du 92. Ceux-ci risquent 5 ans de prison et 75000€ d'amende pour « séquestration de cadres », alors que ces derniers ont toujours refusé de négocier sur leurs revendications.

AUCUNE SANCTION ! AUCUN LICENCIEMENT !

NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !

Nous serons nombreux,
le mercredi 12 décembre 13H00 devant la cour d'appel de Versailles - 5 rue Carnot
pour soutenir les 15 postiers du 92.

LEUR COMBAT EST AUSSI LE NÔTRE !

● Nous appelons l'ensemble des travailleurs et des usagers à se mobiliser, en signant la pétition ci-dessous :

Premiers signataires :

CGT-FAPT 78, UL FO Trappes, SUD Virgin, ATTAC 78 NORD et SUD, FASE 78, MJCF 78, MJS 78, NPA 78, PCF 78, PG 78(FDG 78),

Nom	Prénom	Mail - Téléphone	Qualité	Signature